



## Urgent svp extension zone agro et offre immo en cours!

Par **Sandrine Saby**, le 12/10/2017 à 08:19

Bonjour à tous,

nous venons de faire une offre d'achat sur une maison de 1968 construite en zone agricole . l'offre d'achat se termine demain, nous avons pour projet de 10 faire une extension de 30 % comme il est prévu dans la loi : la maison nous a été vendue par l'agent pour 106 mètres carrés ce qui nous amenait à une augmentation d'une trentaine de mètres carrés .

en allant vérifier hier à la mairie il m'a été répondu que les trois pièces créés dans le garage il y a 3 ans par le propriétaire sont en fait déjà considérée comme une extension ( 23 m2 sur les 80m2 initiaux) ce qui était inconcevable pour nous puisqu'elles étaient dans le bâti existant et non accolées à la maison! mais ce qu'il aurait du savoir l'agent dont c'est le métier!

Que de déception et de temps perdu, d'autant que l'offre semblait en bonne voie pour être acceptée...

avant de décliner totalement l'offre (puisque heureusement nous avons mis dans les clauses suspensives l'obtention de ce fameux permis d'agrandir ) nous avons pensé à une dernière solution : pourrait-on déclarer démolir ces trois pièces construites dans le garage à savoir 2 simples cloisons en plaquo et demander une nouvelle extension à acoller à la maison comme prévu? Ou bien les termes du PLU 30% en une seule fois sont ils justement la pour empêcher cette possibilité ?

En vous remerciant tous de votre contribution il s'agit d'une petite ville et les nanas de la Mairie ne sont pas super serviables ni spécialement compétentes , et l'agent est prêt à me dire n'importe quoi pour finaliser la vente et toucher sa commission sans faire son taf!!!

Bonne journée